

20 nov 2002 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion](#)

Libération d'un crédit pour le vote des Belges à l'étranger

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé la libération d'un crédit supplémentaire pour le vote des Belges à l'étranger.

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé la libération d'un crédit supplémentaire pour le vote des Belges à l'étranger.

Il s'agit d'un crédit supplémentaire de 494.040 euros, accordé sur le budget 2002, afin d'entamer la première phase du vote des Belges résidant à l'étranger. Les prochaines élections législatives étant prévues le 15 juin 2003, ce montant doit permettre au département des Affaires étrangères de procéder à l'envoi, cette année encore, des formulaires d'inscription aux 300.000 électeurs potentiels résidant à l'étranger. Ce n'est qu'à l'issue du renvoi de ces formulaires d'inscription comme électeur (avant la date limite du 15 février 2003), qu'on connaîtra le nombre de Belges à l'étranger qui se seront inscrits comme électeurs.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe